

„ mendiant qui se présente à sa porte, il le
 „ devient lui-même, & le plus vil des mé-
 „ tiers a des charmes inexprimables pour lui „

L'auteur se déclare entièrement contre les
dépôts où l'on rassemble les pauvres par des
 loix rigoureuses & rigoureusement exécutées.
 La plupart de ses réflexions s'accordent avec
 ce que nous avons dit des abus attachés aux
 hôpitaux généraux & aux maisons de forces
 en tant qu'elles servent de retraites aux pau-

15 Mai
 . p 698.

„ vres *. “ Il est arrivé de-là, dit-il, que la
 „ rigueur s'est étendue, tantôt sur des incon-
 „ nus, tantôt sur l'infortuné voyageur, dont
 „ tout le crime est de manquer de ressource ;
 „ & que la loi, pour prévenir un grand mal,
 „ en a fait un plus grand encore, puisqu'elle
 „ a condamné les pauvres à périr dans le si-
 „ lence & dans l'obscurité.... n'étant obli-
 „ gés d'ailleurs à aucun travail (a), ils crou-
 „ pissent dans une oisiveté dangereuse. He !
 „ que peuvent faire des hommes dont les jours
 „ sont tissés par l'ennui ? ils perdent l'apti-
 „ tude qu'ils pourroient avoir pour le tra-
 „ vail, se communiquent leurs vices, & for-
 „ ment dans l'esclavage des projets qu'ils met-
 „ tront à exécution, dès qu'ils seront en li-
 „ berté.... Cela nous conduit naturellement
 „ à observer que l'on ne doit point renfermer
 „ les pauvres ; qu'il faut secourir les uns &

(a) Inconvéniens presque toujours insépara-
 bles du travail qu'on pourroit leur donner.
 15 Mai 1775, p. 699. — 15 Avril 1782, p.
 632. — 1 Mars 1783, p. 374.